



Plan de sobriété énergétique

PLAN MINISTÉRIEL

12 décembre 2022



Le présent document constitue le plan de sobriété énergétique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, élaboré dans le cadre fixé, notamment, par la circulaire de la Première ministre du 25 juillet 2022 et par la circulaire des ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la transformation et de la fonction publiques du 10 novembre 2022.

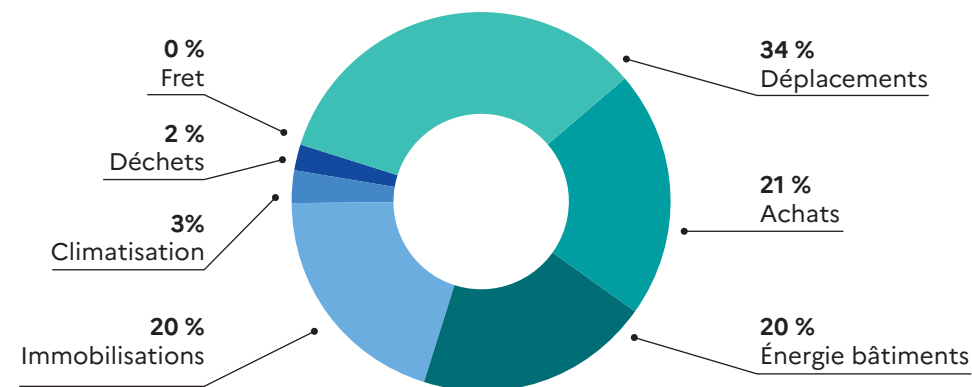
Il fait suite au premier comité de pilotage sur ce sujet qui s'est réuni le 28 juillet 2022 et aux annonces gouvernementales du 6 octobre 2022.

Ce projet précise, par thématique et sous forme de fiches, les actions d'ores et déjà entreprises, celles encore en cours et celles envisagées en vue de permettre une réduction à moyen et long terme de la consommation énergétique du ministère, notamment en administration centrale.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, au sens large c'est-à-dire y compris ses opérateurs, est composé de plusieurs types de services ou d'établissements, dont l'action en matière de sobriété énergétique mobilise des acteurs et des leviers parfois différents.

- **Enseignement technique agricole** : les actions relatives la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements relèvent des collectivités territoriales en charge des lycées. Pour autant, les établissements incluent tous dans leur référentiel l'acquisition d'une culture scientifique et le développement d'un esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions. De plus, les exploitations des lycées dont la vocation pédagogique a une valeur exemplaire, ont entrepris, pour la majorité d'entre elles, des diagnostics (IDEA 4 ou HVE) comportant un volet consommation énergétique des matériels, engins ou fluides des bâtiments de production.

- **Opérateurs et établissements du supérieur** : de nombreuses actions, en particulier sur le bâti, ont été entreprises (isolation thermique, changement d'huissières, mise en place d'outils de régulation, etc.) dont une partie a été financée dans le cadre du plan de relance et du plan de résilience.
- **Services déconcentrés du MASA** : il appartient aux préfets de région de définir et de piloter la mise en place des mesures adéquates dans les principaux domaines d'actions qu'envisage ce plan (bâtiment et énergie). Pour autant, certaines actions, comme celles relatives à la mobilité durable ou celles relatives au numérique, pourront trouver à s'appliquer dans ces services.
- **Administration centrale** : les actions envisagées dans les fiches suivantes ont été ciblées afin de porter sur les principales sources d'émissions de GES identifiées dans le bilan finalisé en juillet dernier :
 - > **Énergie** : énergie consommée pour le fonctionnement des bâtiments : chauffage, éclairage, fonctionnement des appareils.
 - > **Climatisation** : quantité de fluide frigorigène fuitée.
 - > **Achats** : biens nécessaires au fonctionnement de la structure (papier, matériel, etc.) ; services achetés (maintenance, nettoyage) et restauration.
 - > **Déplacements** : déplacements professionnels réalisés avec la flotte de véhicules de la structure ou avec d'autres moyens de transport, déplacements des visiteurs, déplacements domicile-travail des collaborateurs.
 - > **Déchets** : déchets produits par les différents services avec le mode de traitement associé (incinération, recyclage, etc.).
 - > **Fret** : Acheminement de fournitures et marchandises sur le site et courrier reçu, transport des archives en interne, transport de produits et de courrier en dehors du site.
 - > **Immobilisations** : Immobilier, véhicules de service et de fonction, mobilier, informatique, machines et autres équipements.



Au-delà des actions techniques aux échéances de court, moyen et long termes que les services du secrétariat général (SG) peuvent mettre en œuvre, certaines mesures (chauffage, coupure des éclairages et appareils en veille, ...) reposent sur une mobilisation forte des agents du MASA. Ainsi, une importante communication auprès des agents sera nécessaire dans les mois à venir pour expliquer l'enjeu de ces actions et inciter les agents à les mettre en œuvre concrètement et durablement.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre rapide de ce plan, en sus de la gouvernance globale assurée par la Secrétaire générale, un groupe de travail technique se réunit tous les quinze jours. Il regroupe l'ensemble des acteurs du SG concernés et a pour vocation de mettre en place et suivre les actions recensées dans le présent plan.



Consommation énergétique (directe)

FICHE 1 Chauffage et refroidissement des bâtiments

Cible / Objectif

19°C en hiver (18°C les jours signalés en Ecowatt rouge) et 26°C en été pour déclenchement des appareils de climatisation.

Contexte / Périmètre

Administration centrale :

- 3 sites (Varenne, Barbet de Jouy, Lowendal) fonctionnent au chauffage urbain (CPCU)
- 2 sites (Maine et Auzeville) fonctionnent avec des chaudières (à gaz)
- 1 site en location (Vaugirard) fonctionne avec des chaudières (à gaz) gérées par le propriétaire.

Actions déjà menées

- Maintenance des chaudières
- Mise en place d'une régulation horaire et hebdomadaire
- Mise en place de réduits hors heures ouvrables
- Remplacement de la chaudière Gaz de Maine par une chaudière à condensation (Plus économique)

Actions en cours

- Ajustement des consignes de chauffage globales (courbes de températures calées à 19°C) pour les dispositifs de chauffage collectif
- Abaissement des consignes de chauffage en fonction du niveau de présence
- Élimination des anciennes chaudières fioul (Plan de résilience) [Opérateurs]
- Mise en place d'une gestion technique du bâtiment (outil de pilotage centralisé)

Actions envisagées / À l'étude

- Mise sous contrôle (Gestion technique centralisée) des dispositifs de chauffage existants
- Renforcement du nombre de sondes thermiques pour améliorer la sensibilité des réglages
- Équipement de robinets thermostatiques connectés permettant un pilotage à distance et une programmation horaire plus fine
- Programmation des appareils de climatisation (consignes de températures minimales & maximales et consignes horaires pour extinction)
- Augmentation des consignes des groupes froids du centre de production d'Auzeville, la température étant de 22°C dans les allées froides alors qu'une cible de 24 à 27°C est couramment observée dans d'autres centres informatiques. En effet, les matériels plus récents fonctionnent correctement à ces températures et cela pourrait apporter des gains substantiels en économie d'énergie. Une réflexion similaire pourrait être menée concernant la climatisation des locaux annexes (locaux techniques, salles télécom, de préparation, coffre, etc.)
- Étudier la possibilité d'arrêter la ventilation dans les bureaux et salles de réunion en dehors des heures ouvrées
- Désigner des « ambassadeurs sobriété » par bâtiment qui seront en charge de la gestion du plan de sobriété sur chacun des sites.

FICHE 2 Éclairage des bâtiments

Cible / Objectif

Limitation de la consommation

Contexte / Périmètre

Administration centrale : tous sites

Actions déjà menées

Dans les bâtiments déjà rénovés (1/4 des surfaces de l'AC) :

- Mise en place d'éclairage de bureau à allumage et extinction automatique (capteurs de présence) et à luminosité ajustable (capteurs de luminosité) sur 30 % des effectifs concernés.
- Mise en place d'éclairage intelligents (capteurs de présence couplée à une minuterie) dans les espaces de circulation (couloirs, escaliers)
- Installation d'éclairages LEDS dans les espaces de circulation

Actions en cours

- Poursuite de l'équipement en mats d'éclairage intelligents pour les bureaux sur le bâtiment C (permettant de couvrir 38 % des effectifs fin 2023).
- Ajustement des minuteries pour les éclairages collectifs (passage de 10 mn à 2 mn)
- Ajustement des niveaux d'éclairage pour les éclairages collectifs en cas d'éclairage naturel
- Explication du fonctionnement des mats d'éclairage en bureau et sensibilisation des agents à leur bonne utilisation
- Sensibilisation des agents pour s'assurer de l'extinctions des lumières dans les bureaux non équipés de dispositifs de minuterie et/ou de détection de présence.

Actions envisagées / À l'étude

- Généralisation des éclairages LED notamment dans les circulations et espaces partagés
- Déploiement de mats d'éclairage (LED) dans les bureaux des bâtiments non rénovés

FICHE 3 Consommation électrique au sein des bâtiments

Cible / Objectif

Incitation des agents à couper tous les appareils de leur bureau laissés allumés ou en veille (écrans, stations d'accueil, chargeurs, ...).

Contexte / Périmètre

Administration centrale : tous sites

Actions déjà menées

- Sensibilisations des agents de l'AC aux écogestes

Actions en cours

- Sensibilisation des agents à la nécessité de couper les appareils électriques chaque soir en partant

Actions envisagées / À l'étude

- Coupure de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux : hors douches, locaux de restauration (AURI) et besoins spécifiques (ménage).
- Équiper avec multiprises à interrupteur les bureaux des agents de façon à faciliter la coupure des équipements concernés
- Envisager la possibilité d'équiper les bureaux avec des prises connectées programmables à coupure horaire programmée
- Extinction des EMF (imprimantes, photocopieurs) pendant les week-ends (sous réserve des possibilités techniques, soit en automatique, soit avec un programmeur) ;
- Extinction automatique des systèmes visio tous les soirs et tous les week-ends par l'installation de programmeurs électriques ;
- Sous réserve des possibilités techniques, extinction des bornes Wifi toutes les nuits



Rénovation des bâtiments

FICHE 4 Mise en œuvre du « Décret tertiaire »

Cible / Objectif

L'objectif de ce décret est d'accélérer l'aménagement du territoire et surtout de diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français d'au moins - 40 % dès 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019). Sont concernés, les propriétaires ou occupants de bâtiments à usage tertiaire privés ou publics de plus de 1000 m² de surface de plancher ou cumulée.

Contexte / Périmètre

Administration centrale – tous sites

Actions déjà menées

- Recours à un marché d'assistance (marché DIE) dans la mise en œuvre du décret en trois temps :
 - initiation à la démarche sur la stratégie énergétique
 - accompagnement portant sur la construction d'une stratégie énergétique
 - assistance portant sur l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie énergétique
- Initiation à la démarche suivie par le bureau en charge de la mise en œuvre du décret (SG/SAFSL/SDLP/BPI)

Actions en cours

- Construction d'une stratégie énergétique pour l'AC en cours (Septembre 2022)
- Élaboration d'un plan d'actions découlant de la stratégie énergétique définie (Octobre 2022)

Actions envisagées / À l'étude

- Audit énergétique à mener dans le cadre du plan d'actions

FICHE 5 Renouvellement des huisseries

Cible / Objectif

Au-delà de la consommation directe d'énergie, l'objectif est, lorsque cela est possible, d'améliorer l'isolation thermique (et acoustique) en renouvelant les huisseries des bâtiments de l'administration centrale et des opérateurs.

Contexte / Périmètre

Administration centrale : tous les sites (hors Vaugirard en location) sont concernés. Varenne fait l'objet d'un traitement spécifique compte tenu du caractère inscrit/classé de certaines façades qui nécessitent des démarches particulières. Le site de Barbet de Jouy fait, pour sa part, l'objet d'une importante campagne de renouvellement.

Actions déjà menées

- Programmes de renouvellement d'huisseries (mise en place de double vitrage) :
 - Lowendal intégralité des huisseries (lors de la rénovation achevée en 2018)
 - Barbet de Jouy : 140 huisseries remplacées (côté rue de Varenne)
 - Varenne : 97 huisseries remplacées (bâtiments A, B et C)
- Mise en place de stores intérieurs pour limiter l'exposition au soleil et améliorer le confort thermique (Vaugirard)

Actions en cours

- Remplacement d'une nouvelle tranche de 69 huisseries sur les bâtiments C Villeroy et C passerelle en 2023 (marché engagé et discussions avec CRMH en cours de finalisation)
- Remplacement de 470 huisseries sur le site de Barbet de Jouy durant les quatre prochaines années

Actions envisagées / À l'étude

- Poursuite du renouvellement des huisseries sur Varenne en lien avec le CRMH et l'ABF

Freins

- Contraintes des monuments historiques sur le site de Varenne (Galerie Sully, Hôtel de Villeroy, façades bâtiment A, PSMV...)

FICHE 6 Isolation thermique des bâtiments

Cible et objectif

Au-delà de la consommation directe d'énergie, l'objectif est, lors d'opérations lourdes de réhabilitation et – dans la mesure du possible compte tenu de contraintes techniques et/ou de classement des bâtiments) – d'envisager d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

Contexte / Périmètre

Les opérations d'isolation thermique sont difficiles à mettre en œuvre en dehors d'opérations de réhabilitation lourde. En ce qui concerne l'administration centrale, seuls les sites de Lowendal et de Maine ont ou vont faire l'objet d'une rénovation lourde, les autres sites faisant seulement l'objet d'une rénovation légère.

Actions déjà menées

- Administration centrale : programme d'isolation par l'extérieur du site de Lowendal lors de la rénovation achevée en 2018

Actions en cours

- Administration centrale : isolation thermique de la toiture de Barbet de Jouy

Actions envisagées / À l'étude

- Administration centrale : il est envisagé de procéder à l'amélioration de l'isolation du bâtiment ex-AgroParisTech de l'avenue du Maine que le MASA occupera à l'issue de l'opération de réhabilitation lourde.

Freins

- Coût et contraintes fonctionnelles et historiques (Varenne) sont les deux principaux facteurs limitants d'éventuelles isolations thermiques des bâtiments (hors huisseries).

FICHE 7 Opérations bâtimentaires spécifiques

Cible et objectif

Au-delà de la consommation d'économie d'énergie à proprement parler, deux projets sont envisagés sur le site du Data Center d'Auzeville : l'équipement en panneaux photovoltaïques sur les toitures qui le permettent, et la récupération et la valorisation de la chaleur de ses salles serveurs (cible : réinjection de 50% de la chaleur fatale).

Contexte / Périmètre

Le Data Center de Toulouse est un centre interministériel sur lequel, après d'importantes opérations de mise à niveau et de sécurisation terminées en 2019, des opérations d'optimisation de la gestion de l'énergie (produite ou collectable) peuvent être envisagées. Dans ce contexte, deux opérations ont fait l'objet de travaux de fin d'étude par des étudiants de l'EPF. Les rapports rendus en juin 2022 offrent des perspectives intéressantes et permettent d'envisager la poursuite de ces deux projets.

Actions déjà menées

- Rapports d'étude sur les deux opérations rendues en juillet 2022

Actions envisagées / À l'étude

- Lancement de deux études de faisabilité

Freins

- Coût et faisabilité technique (poids sur toitures)
- Contraintes de sécurité à intégrer.



Mobilité durable

FICHE 8 Évolution des pratiques des déplacements

Cible / Objectif

Modifier la politique de déplacements de l'administration centrale pour la mettre en cohérence avec le nouvel arrêté déplacements et inciter fortement à limiter leur nombre et l'empreinte carbone correspondante.

Contexte / Périmètre

Le nouvel arrêté « déplacements » publié en juillet 2022 constitue avec la démarche Services Publics écoresponsables l'opportunité de modifier la politique de déplacement en intégrant également les enseignements du développement du n°8 (qui permet des économies d'énergie pour les trajets domicile – travail) et du recours accru aux outils de visioconférence désormais généralisés. A ce stade, les opérateurs ne sont pas inclus dans le périmètre de l'arrêté. Cependant, la modification de la politique de déplacements pourrait s'y appliquer en tout ou partie. De surcroît, le déploiement du Forfait mobilités durables sera renforcé.

Actions déjà menées

- Déploiement d'une solution unifiée de vidéoconférence
- Déploiement du télétravail
- Recours à un marché interministériel de réservation des transports et de l'hébergement pour les déplacements professionnels
- Expérimentation sur un site (Maine) de la mise à disposition de vélos électriques entre sites de l'AC
- Déploiement d'un logiciel de covoiturage (O'Drive) pour les trajets professionnels
- Optimisation – via le logiciel de réservation – de l'utilisation des véhicules en pool en proposant les véhicules le plus adapté au trajet envisagé par l'agent
- Incitation à limiter la vitesse à 110 km/h lors des trajets professionnels et déploiement de formations à l'éco-conduite

Actions en cours

- Modification de la politique de déplacement du ministère pour intégrer des objectifs des services publics écoresponsables et de réduction des GES : obligation de report de l'avion vers le train pour les trajets par voie ferroviaire inférieurs à 4 h (ou inférieur à six heures de trajet aller-retour si le déplacement se fait dans la même journée) et incitation au report de la voiture vers le train, les transports urbains et les modes actifs pour les trajets professionnels
- Poursuite de l'expérimentation de vélos entre sites en rapatriant l'existante sur un site plus important (Varenne)
- Passage du forfait Mobilités durables de 200 à 300€ et possibilité de cumul avec la prise en charge des frais d'abonnement aux transports en commun

Actions envisagées / À l'étude

- Extension du nombre de sites équipés de vélos électriques entre sites
- Inciter les agents au co-voiturage sur les trajets domicile-travail via des partenariats

FICHE 9 Évolution de la flotte automobile

Cible / Objectif

Diminuer fortement la proportion de véhicules thermiques au sein de l'AC et des opérateurs. Poursuivre la réduction du nombre de véhicules (- 10% sur chacune des trois prochaines années).

Contexte / Périmètre

L'évolution de la flotte automobile s'inscrit dans les règles des différentes circulaires promouvant l'électrification, la réduction de la flotte et l'abandon rapide des véhicules diesel.

Opérateurs : de par leur activité et/ou leur implantation, le verdissement de la flotte de certains gros opérateurs (ONF) est complexe. L'accompagnement des opérateurs sur ce sujet se fait en tenant compte des spécificités de leurs activités respectives.

Actions déjà menées

- Poursuite de l'électrification de la flotte automobile de l'AC et des opérateurs (lorsque leurs activités s'y prêtent)
- Diminution du parc automobile de l'AC (- 10 % entre 2021 et 2022)
- Mise en pool accrue de véhicules (reprise en gestion de véhicules affectées à certaines structures pour une optimisation de leur utilisation)
- Mise en place d'un outil de réservation et d'une armoire à clé optimisant l'affectation des véhicules du pool en fonction de la mission de l'agent
- Équipement de deux véhicules compatibles avec des boîtiers à l'éthanol

Actions en cours

- Poursuite des actions engagées sur l'année 2022
- Expérimentation d'un robot chargeur des véhicules électriques permettant de recharger de manière plus efficace (plus de nécessité de places réservées) les véhicules de l'administration et ceux des agents dans le parking de Barbet de Jouy

Actions envisagées / À l'étude

- Examen de la possibilité d'équiper de boîtiers éthanol de la brigade nationale d'enquête vétérinaire (électrification peu possible compte tenu de leur activité)

Freins

- Coût de l'expérimentation du robot chargeur



Numérique

FICHE 10 Évolution des pratiques numériques des agents

Cible / Objectif

Modifier certaines pratiques des agents (dont ils ignorent parfois le caractère énergivore) afin de réduire l'énergie consommée

Actions envisagées / À l'étude

- Sensibilisation des agents à la maîtrise, à la rationalisation et à l'archivage des données stockées sur les espaces partagés pour éviter l'augmentation non maîtrisée des ressources informatiques associées (serveurs bureautiques, plateformes collaboratives Osmose et Resana, sauvegardes, gestion des données des agents quittant le MASA, ...);
- Sensibilisation des maîtrises d'ouvrage à l'archivage des données des SI dont la conservation n'est plus nécessaire à la bonne gestion des dispositifs métier;
- Sensibilisation des agents à un meilleur usage de la messagerie, en évitant en particulier tous les messages « inutiles » (destinataires non concernés par le sujet, messages d'accusé-réception de type « bien noté », ...) et les fonctionnalités inflationnistes de type « Répondre à tous »
- Extension de l'utilisation de la signature électronique pour réduire les impressions papier
- Mise en place d'un parapheur électronique pour réduire les impressions papier

FICHE 11 Solutions numériques

Cible / Objectif

L'usage du numérique est consommateur d'énergie. Les mesures suivantes pourraient être envisagées pour réduire cette consommation.

Contexte / Périmètre

Certaines ressources informatiques sont consommatrices d'énergie en période nocturne sans utilité et certains matériels très consommateurs en énergie pourraient être remplacés par des matériels plus économes.

Actions envisagées / À l'étude

- Décommissionnement des applications et services obsolètes et suppression des matériels correspondants (souvent anciens et très énergivores)
- Extinction (voire suppression) des machines virtuelles (VM) non utilisées au sein du centre informatique (environnements de développement, de contrôle, etc.) et mise en fonctionnement à la demande, voire re-création via des mécanismes automatiques;
- Extinction des applications et services le week-end ou hors campagne pour ceux qui ne sont pas utilisés sur ces périodes
- Remplacement des switches d'ancienne génération encore présents dans les locaux techniques et très consommateurs en énergie par des switches de nouvelle génération;
- Remplacement des postes fixes de type « tour » (présents par exemple dans des salles de formations ou chez certains utilisateurs sédentaires) par les mini-uc disponibles en stock et qui sont moins consommatrices en énergie
- Densification du centre de production d'Auzeville :
 - densification des matériels pour réduire leur nombre et la place occupée;
 - accueil de nouveaux hébergés. En effet, le coefficient d'efficacité énergétique est théoriquement au plus proche de sa valeur optimale lorsque le centre informatique est utilisé à son maximum, les installations électriques, de refroidissement, etc. étant alors utilisées au mieux;
 - modernisation des applications informatiques pour tendre vers des nouvelles technologies a priori moins consommatrices d'énergie (conteneurisation et ajustement automatique permanent des ressources d'une application en fonction de son utilisation, utilisation des API, ...). Ce sujet nécessiterait toutefois une expertise approfondie préalable et sa mise en œuvre pourrait nécessiter des ressources, tant humaines que budgétaires, difficiles voire impossibles à mobiliser.

Freins

- Disponibilités budgétaires



Communication

FICHE 12 Communication interne & institutionnelle

Cible

- Grand public et sphère institutionnelle pour ce qui a trait au bilan, projets et résultats
- Agents de l'administration centrale, services déconcentrés, enseignement agricole, opérateurs, pour ce qui a trait aux dispositifs à déployer en interne.

Objectif

- Faire connaître les actions d'ores et déjà engagées en matière de sobriété énergétique (tous publics)
- Communiquer sur les actions à venir (tous publics)
- Faire adopter les comportements vertueux par les personnels

Contexte / Périmètre

Administration centrale, services déconcentrés, enseignement agricole, opérateurs, sphère institutionnelle

Actions en cours

Présentation des actions réalisées dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD), en particulier à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2022 et de la Semaine européenne du développement durable 2022 (création et publication d'un dossier complet sur le site internet ministériel : les ODD au cœur de l'action du ministère). Ce dossier éditorial sera également repris sur l'intranet et valorisé sur les médias sociaux du MASA lors de ces deux événements.

<https://agriculture.gouv.fr/les-objectifs-de-developpement-durable-au-coeur-de-laction-du-ministere>

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/17-objectifs-de-developpement-durable-odd-pour-une-planete-solidaire-a23352.html>

Actions envisagées / À l'étude

- Publication d'articles présentant le bilan des actions réalisées par le MASA sur le site internet et les intranets ministériels (national/DRAAF/DDAF), ainsi que sur le compte LinkedIn du ministère
- Affichage sur les sites de l'administration des messages de sensibilisation à la sobriété énergétique, sur la base des outils de communication interministériels en cours d'élaboration par le SIG et le MTE (aux accès, lieux de passage, salles de réunion, cafeteria, etc.)
- Édition d'un guide « Conseils pratiques pour le bureau » à destination de tous les agents, afin de leur permettre de prendre part active à la réduction des consommations d'énergie sur leur lieu de travail ainsi qu'en télétravail (équipements bureautiques, usages au bureau, transport, etc.)
- Partage périodique d'informations sur les résultats observés (économie de kWh) soit par site (selon faisabilité), soit par périmètre (administration centrale, autres)
- Création de challenges écoresponsables pour mobiliser et sensibiliser les agents

Freins

- Date de mise à disposition des éléments de la campagne dédiée « Chaque geste compte » : charte graphique (SIG) et kit de communication interne (MTECT)
- Recueil de données pertinentes pour pouvoir illustrer les résultats atteints

Achats

FICHE 13 Agir par les marchés publics

Cible / Objectif

Inclure dans les marchés publics des clauses intégrant les enjeux de sobriété énergétique

Actions déjà menées

- Mise en œuvre des recommandations dans le cadre de la démarche « Services publics Écoresponsables » qui emportaient déjà un certain nombre de recommandations à inclure dans les marchés publics

Actions envisagées / À l'étude

- Systématiser dans la commande publique la prise en compte des enjeux de sobriété, tant sur la performance énergétique des produits que sur leur livraison
- Rendre les marchés publics plus économes en CO₂ dans les clauses d'exécution des marchés (obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie)
- Faire accompagner les acheteurs publics par des facilitateurs environnementaux (réseaux régionaux de la commande publique responsable)
- Définir des clauses d'exécution des marchés demandant l'établissement de plan de progrès avec obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie

Freins

- Capacité à concilier les différentes directives (clauses d'inclusion, avec les obligations de maintenir un niveau satisfaisant de concurrence (notamment pour l'accès aux PME) et celle de s'inscrire dans la trajectoire budgétaire

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

